



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 6 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 30 juin, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme FLAMENCOURT	à	M. DELIPERI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
M. FERRARA	à	M. IMARCANGELI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA
M. MONDOLONI	à	Mme GUERRINI
Mme VILLANOVA	à	Mme MASSEI
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. LEONETTI	à	Mme GIACOMETTI

**Etaient absents :**

M. CAU, M. FILONI, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 6 juillet 2015

Délibération N°2015/217

**Rue Moro Giafferi - Opération PRU 08.08.  
Volet relatif au programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI).  
Plan de financement.**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

La ville vient de contractualiser avec l'ANRU l'avenant de sortie de la convention PRU.

Cette convention, au regard de l'état d'avancement du programme ANRU, est très contraignante pour la ville d'un point de vu technico-administratif, financier et budgétaire.

L'année 2015 constitue l'ultime exercice budgétaire d'engagement de toutes les opérations conventionnées au titre du PRU.

Cet engagement au titre de l'Anru nécessite au préalable une délibération du conseil municipal de la ville d'Ajaccio autorisant le Maire a solliciter les subventions conformément aux maquettes financières actées dans le cadre du PRU et du PAPI ; soit 20 opérations restant à engager sur 35 conventionnées.

L'opération 08.08 relative à l'aménagement de la Rue Moro Giafferi tend à améliorer l'environnement immédiat au sein de quartier des Cannes par le traitement de la voie, un stationnement plus effectif ainsi qu'un traitement paysager.

La requalification de la voirie et des différents réseaux existants, des axes routiers et piétons, a pour objectif l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Concernant le volet hydraulique, la structuration des réseaux hydrauliques tend à aboutir à la sécurisation du quartier déjà mis en avant notamment par la mise en place d'un bassin de rétention et les aménagements favorisant l'ouverture vers la mer.

Le coût global de l'opération 08.08 s'élève aujourd'hui à 2 275 849 € HT avec le plan de financement ci-joint :

Coût Global de l'opération (HT)	Coût PRU Aménagement urbain	Coût PAPI Hydraulique	PRU				PAPI				PART VILLE HTVA Résid
			CTC	CG2A	ANRU	PRU Total Subventions	FEDER	PAPI	CTC	PAPI Total Subventions	
2 275 849 €	1 800 000 €	475 849 €	442 296 €	490 000 €	680 000 €	1 612 296 €	142 500 €	166 250 €	71 250 €	380 000 €	283 553 €

Le plan de financement relatif au volet PAPI s'élève à 475 849 € HT et s'établit de la façon suivante :

Plan de Financement	475 849 €	100%
PAPI	166 250 €	35 %
CTC	71 250 €	15 %
FEDER	142 500 €	30 %
Ville	95 849 €	20 %

Cette opération est inscrite en Autorisations de programme au BUDGET ANNEXE DE L'ANRU, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions relatives au PAPI auprès des différents cofinanceurs.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**Plan de l'opération  
Rue Moro Giafferi – Opération PRU 08.08  
Quartier des Cannes**



**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Où l'exposé de Mme Nicole OTTAVY, adjointe déléguée**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 6 juillet 2015 ;

Considérant, que cette opération est inscrite en Autorisations de programme au BUDGET ANNEXE DE L'ANRU, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13 ;

**AUTORISE Monsieur le Député-maire**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- à solliciter les subventions relatives au PAPI auprès des différents cofinanceurs, comme précisé ci après :

<b>Plan de Financement</b>	<b>475 849 €</b>	<b>100%</b>
<b>PAPI</b>	166 250 €	35 %
<b>CTC</b>	71 250 €	15 %
<b>FEDER</b>	142 500 €	30 %
<b>Ville</b>	95 849 €	20 %

- à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

  
The signature is written in black ink over a circular official stamp of the Municipality of Ajaccio. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AJACCIO' and '2009'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150716-2015\_217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2015

Publication : 16/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

